



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°14  
DU 20 février 2015**

**Présents :**

**ARTAUX Laurence ; BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; JACOLET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Thierry**

**Absents excusés : DUCROUX Séverine ; CULOT François-Xavier  
SALVI Delphine avec procuration à MILLET Catherine**

Secrétaire de séance : Sylvie BENGUELLA

A 20h30, le maire accueille Monsieur Vigouroux de la société ASIGEO/DEV qui est venu spécialement présenter au conseil municipal le logiciel ASIGEO et ses fonctionnalités. Il précise aussi que l'acquisition de ce logiciel sera débattue lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Mr Vigouroux présente donc au conseil municipal les modules suivants :

- 1- le module du cadastre
- 2- le module AEP avec lutte contre l'incendie
- 3- le module assainissement et eau potable
- 4- le module Plan Local d'Urbanisme

Ce logiciel permet également d'établir les fiches de relevé des compteurs d'eau et, à la demande de la commune, d'autres modules pourraient être intégrés.

En ce qui concerne les réseaux dont la commune est gestionnaire, le maire précise qu'il est, actuellement difficile de fournir les plans nécessaires et obligatoires pour répondre aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux ou pour faire, au nom de la commune, une Déclaration de Travaux.

Le maire remercie Monsieur Vigouroux de cette présentation.

**La séance est ouverte à 22h**

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité

**Travaux d'assainissement des rues Léonel de Moustier, Maurice Demeusy, Colonel Maurin et ruelle Fourquelle.**

Le maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 10 février pour l'ouverture des enveloppes des entreprises ayant soumissionné pour les travaux cités ci-dessus.

Les critères de notation, sur 100 points, étaient les suivants : 40 points pour le prix, 40 points pour la valeur technique et 20 points pour le délai d'exécution. L'entreprise retenue par la commission est l'entreprise Roulans TP basée à Roulans avec la note de 97.78 sur 100.

Le montant des travaux proposé par cette entreprise est : 105 866 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise Roulans TP

A la fin de ces travaux, il sera nécessaire d'effectuer un contrôle d'étanchéité du réseau.

Le conseil Municipal choisi à l'unanimité l'entreprise ADTEC pour un montant de 2 415€ hors taxe.

Connaissant maintenant le coût des travaux, le maire informe qu'il serait également nécessaire de refaire le connecteur de transport situé derrière le lotissement Les Prés Venet et la connexion avec l'établissement Le Manoir. Financièrement, il ajoute qu'il serait possible de les réaliser et précise aussi que le conseil général, partenaire financier des travaux précités, n'y serait pas opposé mais que les subventions ne seraient perçues qu'en 2016.

Il demande au conseil Municipal la permission de faire réaliser une estimation par le maître d'œuvre des travaux d'assainissement : le cabinet d'étude André de Pontarlier et de déposer un dossier de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal l'autorise à l'unanimité.

#### **Achat de six cavurnes et un colombarium**

Avant de présenter les devis au conseil municipal le maire délégué de Morchamps, Claude Courgey, responsable de la gestion du cimetière, rappelle qu'il ne reste plus que 2 cavurnes disponibles au cimetière. Il informe aussi que deux entreprises de pompes funèbres ont été sollicitées pour l'achat de 6 cavurnes et d'un colombarium de 6 niches.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint Martial Bouvard propose de faire travailler les deux entreprises :

Il serait donc retenu l'entreprise Legendre pour un colombarium de 6 niches d'un montant de 2 950 euros hors taxe et l'entreprise Bougaud pour 6 cavurnes d'un montant de 1 200 euros hors taxe.

Le conseil municipal ne se n'y oppose pas à l'unanimité, mais auparavant, le maire doit régler une mauvaise information transmise à l'entreprise Bougaud.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint Martial Bouvard propose d'aménager un jardin du souvenir pour les personnes qui ne souhaitent pas mettre les cendres de leur défunt dans une cavurne. Aucun conseiller n'étant opposé à cette demande, le Maire lui demande de se renseigner sur les prescriptions à respecter pour cette réalisation.

#### **Nouveau Site internet de la commune**

La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, présente un devis d'un montant de 854 euros HT de la Souris Design pour la réalisation du nouveau site de la commune. Le conseiller Jean Paul Chuzeville signale qu'il existe déjà un site internet de la commune, il ne voit donc pas l'utilité d'un nouveau. Catherine Millet lui rappelle que ce sujet a été évoqué à la commission communication dont il fait partie et que ce projet a été présenté lors de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2014. Elle aurait donc aimé que cette demande soit évoquée à ces moments-là. Le maire souligne que ce site existe déjà depuis plusieurs années et que le personnel administratif n'y a pas accès. Il demande donc aux conseillers de se prononcer pour le devis présenté et pour la mise en place du site internet.

Le conseil municipal se prononce avec 10 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

#### **Divers**

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à renouveler sa fonction d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de santé et de sécurité au travail au sein de notre collectivité.

Accepté à l'unanimité

Le troisième adjoint, Bernard Jacoulet, informe le conseil municipal que les Petites Cités Comtoises de Caractère souhaitent éditer une nouvelle brochure présentant tous les villages reconnus PCCC. Elle serait vendue 22 euros dans les Offices du Tourisme.

Le conseil municipal se prononce contre à l'unanimité.

#### **Pour information :**

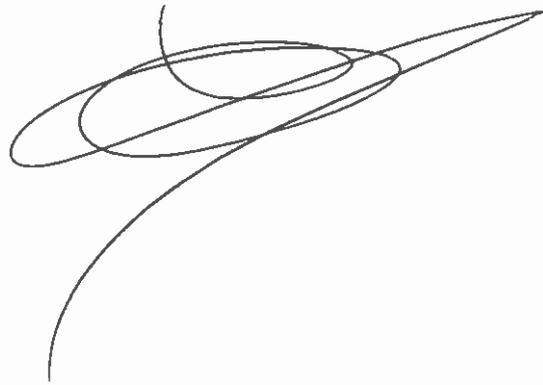
Le 3<sup>ème</sup> Adjoint Bernard Jacoulet informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec un responsable de la poste au sujet de la numérotation des habitations. Il s'avère qu'aujourd'hui

les services de distribution de courrier n'ont pas de problème avec la commune de Rougemont. Néanmoins, certaines habitations n'ont pas de plaque de numérotation, une commande sera faite.

Le conseiller, Pascal Bonvalot, informe le conseil municipal du mauvais état du pont « Les Fontenottes » situé sur le chemin de Saint Hilaire. Les employés municipaux interviendront pour effectuer dans un premier temps un nettoyage.

La séance est levée à 23h15

**Prochaine réunion**  
**Vendredi 20 mars 2015 à 20h30**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.